

## **Projet de Pacte international relatif aux droits environnementaux**

### *Note introductive*

Le projet de Pacte international relatif aux droits environnementaux (PIDE) complète et met à jour les deux Pactes internationaux relatifs aux droits civils et politiques, et aux droits économiques, sociaux et culturels. Il découle, comme ses prédécesseurs, de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ces éléments fondateurs du régime moderne des droits humains sont en vigueur depuis près de 50 ans, mais ne font aucune référence à l'environnement ou au changement climatique.

Le PIDE est crucial en cette période de l'histoire de l'humanité, marquée par la triple crise planétaire du changement climatique, de la perte de biodiversité, de la pollution et des déchets, qui persiste et s'intensifie. Un tel instrument contraignant sur les droits humains, ratifié à l'échelle mondiale, est fondamental pour élucider les droits indivisibles, interconnectés et interdépendants dont la synergie est nécessaire pour que les générations présentes et futures puissent vivre dans la dignité sur terre.

Le projet de PIDE s'appuie sur la résolution 48/13 du Conseil des droits de l'homme de 2021 et la résolution 76/300 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2022, qui reconnaissent formellement le droit humain à un environnement propre, sain et durable.

Le projet de PIDE comprend :

- un préambule affirmant, entre autres, que l'environnement est entendu dans toutes ses composantes, y compris la terre, l'eau, les océans, l'atmosphère et l'espace extra-atmosphérique, et soulignant le droit de toute personne de vivre dans la dignité en harmonie avec la nature ;
- la partie I énonçant une série de droits et de devoirs. Elle consacre d'abord le droit à un environnement propre, sain et durable et identifie les principaux droits humains liés à l'environnement, notamment ceux à la santé, à l'eau, à l'alimentation et au logement. Elle établit ensuite des droits environnementaux substantiels, y compris les droits à un niveau élevé de protection de l'environnement et à la non-régression, ainsi que les droits procéduraux sur la démocratie environnementale. Elle confirme enfin le droit à l'égalité des genres et protège spécifiquement les droits des enfants et des jeunes et d'autres populations particulièrement vulnérables ;
- la partie II établissant une obligation générale de coopération internationale, y compris le devoir d'assistance et de coopération en cas de catastrophes et de situations d'urgence ;
- la partie III traitant de la mise en œuvre ;
- la partie IV instituant un Comité des droits environnementaux pour surveiller et contrôler le respect des obligations ;
- la partie V contenant les dispositions finales relatives notamment à l'entrée en vigueur ;
- une annexe fixant la procédure concernant les communications.

Le projet de PIDE a été préparé par le Centre international de droit comparé de l'environnement (CIDCE), sous la direction du professeur Michel Prieur et avec le soutien d'un groupe de travail comprenant 28 personnes de 15 pays d'Afrique, d'Amérique centrale, du Nord et du Sud, d'Europe et du Moyen-Orient. Il est partiellement basé sur une précédente version de 2017, intitulée « Projet de Pacte international relatif au droit des êtres humains à l'environnement », élaborée également par le CIDCE, qu'il féconde et actualise. Rédigé d'abord en anglais, le projet de PIDE a ensuite été traduit dans plusieurs langues.

Suivant la pratique liée aux Pactes internationaux antérieurs, le CIDCE recherchera des États parrains pour promouvoir l'adoption du PIDE au Conseil des droits de l'homme et par l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que pour encourager sa ratification par les États.

## Membres du Groupe de travail

|                     |                                                                                                                                                                                                                                                                |
|---------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Coordination</b> | 1. Michel PRIEUR, professeur émérite de droit, président du CIDCE (France)                                                                                                                                                                                     |
| <b>Pilotage</b>     | 2. Erin DALY, professeure de droit, Delaware Law School, directrice de la Dignity Rights Clinic (Etats-Unis)                                                                                                                                                   |
|                     | 3. Soledad GARCIA MUÑOZ, professeure de droit, Georgetown Law, ancienne rapporteuse spéciale sur les droits économiques, sociaux, culturels et environnementaux, Commission interaméricaine des droits de l'homme (Argentine)                                  |
|                     | 4. Pierre-François MERCURE, professeur de droit, Université de Sherbrooke, Québec (Canada)                                                                                                                                                                     |
| <b>Participants</b> | 5. Nicolas BOEGLIN, professeur de droit, Université de Costa Rica (Costa Rica)                                                                                                                                                                                 |
|                     | 6. David R. Boyd, professeur à l'Université de Colombie-Britannique, ancien rapporteur spécial sur la question des obligations relatives aux droits de l'homme se rapportant aux moyens de bénéficier d'un environnement sûr, propre, sain et durable (Canada) |
|                     | 7. Leila CHIKHAOUI-MAHDAOUI, professeure de droit, ancienne ministre de l'Environnement (Tunisie)                                                                                                                                                              |
|                     | 8. Hubert DELZANGLES, professeur de droit, Institut d'études politiques, Bordeaux (France)                                                                                                                                                                     |
|                     | 9. Mahjoub EL HAIBA, professeur de droit, membre du Comité des droits de l'homme de l'ONU (Maroc)                                                                                                                                                              |
|                     | 10. Isabella FRANCO GUERRA, professeure de droit, Rio de Janeiro (Brésil)                                                                                                                                                                                      |
|                     | 11. Afef HAMMAMI-MARRAKCHI, professeure de droit, Université de Sfax (Tunisie)                                                                                                                                                                                 |
|                     | 12. José JUSTE RUIZ, professeur émérite de droit, Université de Valence (Espagne)                                                                                                                                                                              |
|                     | 13. Ibrahim KABOGLU, professeur de droit, vice-président du CIDCE (Turquie)                                                                                                                                                                                    |
|                     | 14. Émile-Derlin KEMFOUET KENGNY, avocat, professeur de droit, Université de Buea (Cameroun)                                                                                                                                                                   |
|                     | 15. Josiane KESZI, docteure en droit, consultante, Beyrouth (Liban)                                                                                                                                                                                            |
|                     | 16. Catherine LE BRIS, chargée de recherche au CNRS, Université de Paris 1 (France)                                                                                                                                                                            |
|                     | 17. Bruno LEON, avocat, doctorant en droit, Rio de Janeiro (Brésil)                                                                                                                                                                                            |
|                     | 18. Jessica MAKOWIAK, professeure de droit, directrice du CRIDEAU, Limoges (France)                                                                                                                                                                            |
|                     | 19. Mohamed Ali MEKOUAR, ancien professeur de droit, Université de Casablanca, vice-président du CIDCE (Maroc)                                                                                                                                                 |
|                     | 20. Agnès MICHELOT, maître de conférences, Université de La Rochelle, vice-présidente du CIDCE (France)                                                                                                                                                        |
|                     | 21. Camila PERRUSO, maître de conférences, Université de Montpellier (Brésil)                                                                                                                                                                                  |
|                     | 22. Julien PRIEUR, docteur en droit, formateur en droit de l'environnement (France)                                                                                                                                                                            |
|                     | 23. Saholy RABELISOAROJO, professeure de droit, Antananarivo, vice-présidente du CIDCE (Madagascar)                                                                                                                                                            |
|                     | 24. Madeleine RIVOIR SPERONI, experte en droit de l'environnement, Centro de Derecho Ambiental (Uruguay)                                                                                                                                                       |
|                     | 25. Yacouba SAVADOGO, docteur en droit, coordonnateur du Réseau de l'Afrique francophone des juristes de l'environnement (Burkina Faso)                                                                                                                        |
|                     | 26. Gonzalo SOZZO, professeur de droit, Université nationale du Littoral (Argentine)                                                                                                                                                                           |
|                     | 27. Pascale STEICHEN, professeure de droit, Université de Nice (France)                                                                                                                                                                                        |
|                     | 28. Ana Paula TEXEIRA DELGADO, professeure de droit, Tribunal de justice de l'État de Rio de Janeiro (Brésil)                                                                                                                                                  |